



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **9 septembre 2024**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2024-90038**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 369 208, situé au 153, rue de Galway, dans la zone H-24, vise l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire. L'article 12.2 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'une aire de stationnement doit respecter une distance minimale de 2 mètres des lignes avant, latérale et arrière du terrain. L'élément dérogatoire est donc l'aire de stationnement projetée qui serait à une distance de 0,3 mètre (30 centimètres) de la ligne latérale droite du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 9 septembre 2024 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21^E JOUR D'AOÛT 2024


Greffière,
Mélanie Poirier